



Communiqué de presse

Votre partenaire de communication :

Isabelle Schmit chez Luna

Tél. : +32 2 658 02 93

GSM : +32 495 59 38 06

isabelle@luna.be

Les Restos du Cœur lancent un appel national aux dons pour offrir des fournitures scolaires

La Fédération des Restos du Cœur de Belgique constate que la gratuité scolaire ne couvre pas tous les frais, de nombreuses inégalités subsistent.

Fernelmont, le 12 août 2024 – Les Restos du Cœur de Belgique, piliers de l'aide alimentaire sur l'ensemble du territoire belge, lancent un appel aux dons en vue de récolter des fonds pour acheter des fournitures scolaires destinées aux enfants des familles précarisées. L'Action Rentrée Scolaire des Restos du Cœur a pour objectif de fournir des kits de matériel scolaire aux familles précarisées pour les décharger des frais non couverts par la gratuité et permettre à leurs enfants de commencer l'année scolaire dans des conditions plus équitables. Les Restos du Cœur de Belgique espèrent en distribuer à plus de 3.000 enfants grâce aux dons reçus.

La Fédération des Restos du Cœur de Belgique réitère son appel à la solidarité. Depuis 4 ans, elle achète du matériel scolaire pour les enfants des familles bénéficiaires et invite chacun à faire un don pour leur permettre de commencer l'année scolaire avec des chances plus équitables de réussite. En 2023, l'Action Rentrée Scolaire a permis d'offrir 3.208 kits aux enfants des bénéficiaires des Restos du Cœur.

La gratuité scolaire, un soutien utile mais incomplet face aux inégalités

La Constitution belge prévoit un accès gratuit à l'enseignement obligatoire, un principe louable mais qui ne se traduit pas toujours dans la réalité quotidienne des familles précarisées. En effet, ces dernières doivent régulièrement dépenser pour couvrir des frais scolaires non inclus dans cette gratuité, tels que les frais de photocopies, le prêt/achat de livres, les activités culturelles et sportives.

En Wallonie et à Bruxelles, la gratuité scolaire est limitée aux enfants de la maternelle à la troisième primaire. Dans ces cas, les établissements scolaires fournissent le matériel jugé nécessaire aux apprentissages en classe. En Flandre, cette exemption s'étend à toutes les classes de l'enseignement primaire.

Cependant, de nombreux établissements scolaires belges n'autorisent pas les élèves à emporter le matériel scolaire chez eux, rendant difficile la réalisation des devoirs à la maison. Cette contrainte s'ajoute à celle des enfants qui ne bénéficient pas de la gratuité des fournitures. Pour ceux-ci, c'est aux parents de supporter l'intégralité des frais de la rentrée, souvent élevés.

Frank Duval, Président de la Fédération des Restos du Cœur de Belgique, déclare : « *Les frais d'achat de livres peuvent atteindre 240 € pour un enfant en troisième secondaire par exemple. Pour les familles avec plusieurs enfants, ces coûts deviennent prohibitifs. Si ces dépenses sont déjà significatives pour une famille issue de la « classe moyenne », elles représentent une pression supplémentaire pour les familles précarisées, entraînant des privations alimentaires, matérielles et sociales. Pourtant, l'éducation est un pilier essentiel dans la lutte contre la pauvreté intergénérationnelle. Il est crucial que chaque famille, indépendamment de sa situation socio-économique, puisse offrir à ses enfants des conditions propices au succès de leur scolarité, sans sacrifier d'autres besoins essentiels.* »

Appel à la solidarité pour l'égalité des chances

L'Action Rentrée Scolaire menée par la Fédération des Restos du Cœur de Belgique vise à offrir des kits de fournitures scolaires aux enfants de familles précarisées. Cette initiative poursuit deux objectifs majeurs :

- décharger financièrement les familles bénéficiaires : en mettant à disposition des fournitures scolaires, l'initiative permet aux parents en difficulté de consacrer leur budget à d'autres dépenses fondamentales.
- soutenir l'égalité des chances : l'action vise à ce que tous les enfants bénéficiaires entament l'année scolaire dans des conditions plus équitables, équipés du matériel nécessaire à leur réussite, en leur donnant ainsi les mêmes chances de départ.

Pour les enfants des milieux défavorisés, posséder leur propre matériel, neuf et similaire à celui de leurs camarades, a un impact significatif sur leur confiance, leur motivation et leur capacité à mieux réussir leur parcours scolaire. Cette action atténue le poids des différences sociales et favorise l'inclusion.

Les récents chiffres indiquent que la précarité persiste en Belgique. Le nombre de repas distribués au cours du premier semestre 2024 est supérieur au nombre de repas distribués durant toute l'année 2019 (année de référence). En 2023, le nombre de repas distribués par les Restos du Cœur de Belgique avait atteint le triste record de plus de 1.600.000 repas distribués.

Comment soutenir l'éducation des enfants précarisés ?

En répondant à l'appel aux dons des Restos du Cœur de Belgique, les donateurs peuvent aider à offrir un avenir meilleur aux enfants en situation de précarité. L'éducation est un levier crucial pour briser le cycle de la pauvreté et créer des opportunités pour s'en sortir durablement. Chaque don permet de fournir aux enfants les outils nécessaires pour s'épanouir et réussir leur scolarité. La participation de tous est donc sollicitée pour que les Restos du Cœur de Belgique puissent soutenir efficacement les enfants des bénéficiaires.

Concrètement, les donateurs peuvent aider les Restos du Cœur de Belgique dans cette action de deux manières :

- en effectuant un virement bancaire sur le compte courant suivant : BE44 2400 3333 3345 en précisant en communication : « Rentrée scolaire 2024 » ;
- en se rendant directement sur le site internet de la Fédération des Restos du Cœur de Belgique : www.restosducoeur.be, dès ce lundi 12 août. Il est possible d'y sélectionner un ou plusieurs kit(s) de fournitures scolaires (25 €, 50 € ou 70 €) ou de faire un don à la hauteur de ses moyens.

Avec les dons reçus, la Fédération des Restos du Cœur de Belgique honorera les engagements pris pour préparer les distributions et livraisons par l'intermédiaire des Restos du Cœur et pour garantir que chaque enfant commence l'année scolaire avec les outils nécessaires. La contribution des donateurs permet d'assurer la continuité des actions et de renforcer l'impact des missions des Restos du Cœur.

Pour tout don égal ou supérieur à 40 €, une attestation fiscale sera établie au nom du donateur si ce dernier a communiqué son Numéro national (NN) à la Fédération des Restos du Cœur de Belgique. En 2024, ce don est déductible jusqu'à 45 %.

A l'attention de la rédaction :

Pour toute publication, nous vous saurions gré d'utiliser le **logo** de la Fédération des Restos du Cœur de **Belgique** (et non le logo français dont l'usage par la Fédération n'est pas autorisé en Belgique).

Si vous souhaitez de plus amples informations ou une interview avec les Restos du Cœur, veuillez contacter Isabelle Schmit chez Luna : isabelle@luna.be, +32 2 658 02 93 ou +32 495 59 38 06.

À propos de la Fédération des Restos du Cœur de Belgique

Créée en 1991, la Fédération des Restos du Cœur de Belgique est une association sans but lucratif qui offre un ensemble de services destinés à lutter contre l'exclusion : [aide alimentaire](#), [à l'éducation](#), [au logement](#), [aux soins de santé](#) et des espaces [parent\(s\)/bébé\(s\)](#).

La Fédération des Restos du Cœur de Belgique regroupe aujourd'hui 21 Restos du Cœur : 14 en Wallonie (Arlon, Charleroi, Gembloux, La Louvière, Liège, Marche, Mariembourg, Mons, Mouscron, Namur, Quiévrain-Honnelles, Val de Sambre, Verviers, Wavre), 5 en Flandre (Aarschot, Assenede, Berlaar, Oostende, Tienen), 2 à Bruxelles (Saint-Gilles et Laeken) ainsi que 5 antennes, réparties sur tout le territoire belge. 3 Restos du Cœur Mobiles délivrent par ailleurs des colis alimentaires complets en Wallonie et à Bruxelles.

Les Restos du Cœur de Belgique se composent d'une équipe d'une centaine de salariés et de près de 500 bénévoles. Pour de plus amples informations : www.restosducoeur.be